

Programme de formation

Inclure les collaborateurs en situation de handicap

Objectifs :

Inscrite au cœur des préoccupations de la Responsabilité Sociétale, point de vigilance du Comité Social et Economique, l'inclusion des travailleurs en situation de handicap est un enjeu fort pour une entreprise. Il s'agit tout d'abord de se conformer à la loi en permettant la réalisation de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH) dans les meilleures conditions. Mais plus encore, de faire de cette contrainte un levier d'opportunités et de qualité de la vie au travail pour chacun.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- dépasser les aprioris sur les situations de handicap
- comprendre la diversité des handicaps
- connaître les obligations légales des employeurs
- mesurer les impacts positifs de l'emploi des travailleurs handicapés
- développer un dialogue interne sur le sujet
- défendre une politique inclusive dans l'entreprise

A l'issue de cette formation, la structure disposera d'éléments de réflexion et de pistes concrètes pour faciliter l'adhésion à un projet d'inclusion et d'accessibilité universelle à l'emploi.

Publics et prérequis :

Cette formation s'adresse aux membres élus des CSE, aux chargés des ressources humaines, aux personnels susceptibles de devenir Référent handicap. Elle concerne également les membres de syndicats soucieux d'enrichir leurs connaissances et de mieux cerner les enjeux d'une politique « handi-accueillante » dans l'entreprise. Elle est ouverte à toutes les personnes intéressées pour faire avancer la question de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Elle ne nécessite pas de pré-requis.

Méthodes pédagogiques et moyens techniques :

Cette formation articule des apports de connaissance à des illustrations et exemples tirés de la pratique professionnelle des intervenants. Elle accorde une large place aux échanges et aux mises en perspective des situations professionnelles des participants.

Durée :

3.5 heures.

Programme :

Au cours de cette formation seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Appréhender la notion de handicap?les représentations du handicap : déficience ? incapacité ? désavantage ?

- les typologies de handicaps
- le vocabulaire : accessibilité universelle, inclusion, situations de handicap

Connaître les obligations de l'employeur et l'environnement légal?la loi du 11 février 2005 et son

actualité,

- l'accessibilité : Ad'ap, le registre public d'accessibilité, les services, l'accueil, le bâti, la signalétique...
- la reconnaissance en qualité de travailleur handicapé, la RQTH
- l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, l'OETH

Apprécier le rôle du CSE

- le CSE, un levier pour l'inclusion de travailleurs handicapés

Construire une politique d'accessibilité globale

- les bénéfices recueillis par une entreprise handi-accueillante
- n'l'obligatoire et/ou le nécessaire « référent handicap »
- le réseau des acteurs internes et externes à mobiliser
- les conventions et les accords agréés
- la sensibilisation et la formation de tous les acteurs de l'entreprise
- la communication positive sur les démarches engagées

Validation des acquis et évaluation :

La méthode pédagogique est centrée sur des allers et retours entre contenus théoriques et questionnements en rapport avec la situation professionnelle et les pratiques des stagiaires. En conséquence, la validation par le formateur des acquis de la formation et de la compréhension des questions abordées se fait tout au long de l'action par un système de questions/réponses et de contrôles sur les productions techniques effectives, entre les participants et lui même. Une attestation de formation est délivrée à chaque participant à l'issue de la formation.

Documentation :

Une netographie et une bibliographie sont fournies aux participants à l'issue de la formation.